

Fondation Eva de Busscher

Madame, Monsieur,

La Fondation Eva de Busscher, créée en 2004, a pour but d'attribuer périodiquement une ou plusieurs bourses d'études ou de formation professionnelle à des jeunes domiciliés dans le canton, sérieux, méritants et dont la famille ne dispose pas des moyens suffisants pour leur permettre d'acquérir la formation professionnelle correspondant à leurs aptitudes et à leurs vœux. Par formation professionnelle, il y a lieu d'entendre toutes les formations menant à une activité professionnelle, y compris les formations pour artistes, auteurs, acteurs, créateurs, aux ministères et autres services d'Eglise (article 2 des statuts).

Le Conseil de fondation décide d'octroyer chaque année des bourses d'une valeur globale de **CHF 3'000.00 à CHF 7'000.00** à des jeunes, suivant les conditions statutaires précitées.

Les demandes de bourse devront être transmises à l'adresse suivante :

Fondation Eva de Busscher
c/o Conseil synodal de l'EREV
Rampe St-Georges 4
Case postale 2185
1950 Sion 2
conseil.synodal@erev.ch

La prochaine séance du Conseil de Fondation aura lieu le **1^{er} septembre 2022.**

Le dossier de demande de bourse doit parvenir au Conseil avant le **15 août 2022.**

Il sera accompagné des pièces suivantes :

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation manuscrite (type d'études, durée, lieu, budget des coûts et moyens de financement, bourses déjà obtenue, etc.)
- Lettre de recommandation du titulaire de classe ou d'un enseignant
- Diplômes obtenus et notes scolaires les plus récentes
- Décision de taxation fiscale des parents la plus récente

En vous en remerciant par avance, je vous prie de croire Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Stéphane Marquis
Président